

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00931 Numéro SIREN : 830 836 599 Nom ou dénomination : A.L.R.
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2021 sous le numéro de dépôt B2021/002410

1

BILAN SIMPLIFIÉ

24/10

DGFIP N° 2033-A 2020

Formulaire obligatoire (art. 303 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise		A.L.R		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		30 AVENUE GENERAL LECLERC		38200 VIENNE		
Numéro SIRET *		8 3 0 8 3 6 5 9 9 0 0 0 1 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0		
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 9		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	103 194	030	34 165	
	Immobilisations financières * (1)	040	33 825	042	33 825	
	Total I (5)	044	137 019	048	34 165	
					102 854	
					105 750	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés *	068	120 339	070	120 339	
	Autres * (3)	072	2 701	074	2 701	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	38 669	086	38 669	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	161 709	098	161 709	
					195 137	
	Total général (I+II)	110	298 728	112	34 165	
				264 563		
				300 887		
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		100	100	
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		83 768	51 374	
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		32 384	32 393	
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142		117 252	84 868	
	Total II	154				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges					
	Emprunts et dettes assimilées	156			6 123	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		28 177	84 865	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	31 641	172	119 134	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176		147 311	216 019	
Total général (I + II + III)	180		264 563	300 887		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

*Certifié conforme
à l'original
Le président*

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	66 550
Total	66 550

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Certifié conforme à l'original.
la présidence


SASU A.L.R

Société par actions simplifiées unipersonnelles
au capital de 1 000 euros

Siège social : Le Saxo- 30, Avenue Général Leclerc
38200 VIENNE
830 836 599 RCS VIENNE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 FEVRIER 2021

**L'an deux mille vingt et un
Le 26 Février à 10 heures,**

Les actionnaires de la Société SASU A.L.R. Société par actions simplifiée à associé unique, au Capital de 1 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Est présent :

- Madame SAYADI Amel, propriétaire de **100 actions**

Total égal au nombre de parts composant le capital social **100 actions**

L'Assemblée est présidée par Madame SAYADI Amel.

La présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Elle rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de la Gérance et présentation des Comptes et du Bilan de l'exercice social **clos au 31 Décembre 2020**,
- Approbation des Comptes et Quitus à la gérance,
- Affectation du Résultat.

Lecture est donnée du rapport de la gérance, puis la discussion est ouverte. Après un large échange de vues et plus personne ne demandant la parole, Madame SAYADI Amel met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice **clos au 31 Décembre 2020** et entendu le rapport de gestion, approuve lesdits comptes et donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SA

DEUXIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, sur proposition de la présidence, décide d'affecter le Résultat bénéficiaire de l'exercice de **32 383.96** euros

- En compte courant d'associés; euros	0
- en réserve légale ; euros	0
- en report à nouveau ; euros	0
- en autres réserves : euros	32 383.96

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Il est précisé, conformément à la loi qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices

TROISIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, approuve la rémunération allouée à la présidence de 45 461.45 euros bruts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les actionnaires présents.

Madame SAYADI Amel

SAS
30 AV
38200
SIRET
RCS
A.L.R
GAL LECLERC
VIENNE
830 826 599 000 19
VIENNE